

SOCIETE DE GEOGRAPHIE

COLLOQUE ROGER DION

CINQUANTENAIRE DE L'HISTOIRE DE LA VIGNE ET DU VIN

29, 30, 31 JANVIER 2009 PARIS

En hommage à René Renou, vigneron angevin, président de l'INAO

ROGER DION, DE JOSEPH CAPUS A RENE RENOU

Patrick Baudouin

Ma communication n'est pas le travail savant d'un universitaire confirmé...même si j'ai fait un petit tour, il y a... quelque temps, par la Faculté. C'est avant tout celle d'un vigneron de Loire, engagé depuis presque vingt ans dans un pari loin d'être gagné, celui de la réhabilitation de terroirs réputés jusqu'au XVIII^{ème} siècle et dont la notoriété s'est éteinte avec le déclin du négoce hollandais. Engagé aussi, avec d'autres vigneron, depuis plus de dix ans, dans une tentative de réhabilitation, sous une forme ou une autre, du concept de l'AOC, en particulier au travers d'une association, SEVE. La problématique que je vais donc aborder n'est pas un simple exercice de style théorique, je ne revendique pas un point de vue « neutre ». Ce n'est pas non plus, je l'espère, une tentative de détournement d'une pensée scientifique au profit d'intérêts particuliers...C'est une proposition de réflexion sur l'actualité de la pensée de Roger Dion, à partir de mon expérience et des enjeux du monde du vin aujourd'hui, et aussi une tentative de mesurer les limites, mais aussi le potentiel ! de mon activité professionnelle, et associative.

Ma réflexion va porter sur l'articulation, dans la pensée de Roger Dion, entre la réalité géophysique et l'histoire humaine, en tentant de m'en servir pour éclairer les enjeux actuels, en particulier des AOC.

Pour socle de cette réflexion, je vais partir non pas, excusez-moi, du fameux ouvrage de Roger Dion qui nous réunit aujourd'hui, mais d'un article publié dans les *Annales de Géographie*, 1952, intitulé « Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité des vins » .

Il s'agit de comprendre l'articulation et les rapports de ces deux citations de Roger Dion, tirées du même paragraphe de cet article, paragraphe ayant pour titre : « Antagonisme de la viticulture aristocratique et de la viticulture populaire » :

1) *«aussi le rôle du terrain, dans l'élaboration d'un grand cru, ne va-t-il guère au-delà de celui de la matière dans l'élaboration d'une œuvre d'art »*

.....phrase quelque peu emblématique de la pensée de Dion, et

2) « ..aussi loin qu'on remonte dans le passé, on voit s'opposer comme d'irréconciliables ennemies la viticulture de qualité, pratiquée par des maîtres aristocratiques ou opulents, et la viticulture simplifiée, dont se contentent les petites gens...Elles **tendent** d'ailleurs à s'établir l'une et l'autre en des **sites de caractère opposé**. La première, celle qui aspire à la qualité, donne sa préférence aux **sols pauvres sur lesquels la réussite des cultures de céréales serait impossible ou douteuse**...La culture simplifiée à laquelle les petites gens sont contraints...recherche les **sols meubles des plaines**, où des labours plus aisés procurent des récoltes plus abondantes.... Après la reconstitution (post phylloxérique) des plantations, **la viticulture de qualité, reprit, auprès du gouvernement, ses instances séculaires, et obtint d'être protégée contre sa rivale par une arme d'un style nouveau, que lui a donnée depuis peu la législation sur les appellations d'origine des vins.** »

De mon point de vue, la contradiction entre les idées présentées dans ces deux passages n'existe que si, comme on le fait trop souvent, on isole ces deux **premières** lignes « emblématiques » de la phrase complète qui les contient. Citons donc Dion intégralement :

« La viticulture, sous les climats qui la tolèrent, s'accommode, on l'a dit et répété, des terrains les plus divers. La Moselle, le Rhin, l'Anjou, Bordeaux et bien d'autres lieux fameux par leurs vins attestent qu'elle peut donner sur les roches cristallines, les schistes primaires ou les alluvions siliceuses d'aussi nobles produits que sur les calcaires. **Aussi le rôle du terrain, dans l'élaboration d'un grand cru, ne va-t-il guère au-delà de celui de la matière dans l'élaboration d'une œuvre d'art.** »

Il me semble clair que Dion ne dit pas : « peu importe, tous les terroirs se valent pour faire des vins « nobles », « de qualité ». Il met à égalité, dans cette phrase, ce qu'il estime être des terroirs de grands crus, favorables à des productions nobles, mais géologiquement très différents. Et c'est sur cette base de reconnaissance de terroirs qualitatifs qu'il introduit le rôle de l'homme.

La pensée de R Dion est complexe, elle procède par intégration des paramètres, non par exclusion. Et si elle est précise, elle n'en est pas moins prudente.

Mon point de départ –qu'on peut bien sûr contester- est donc celui-ci : Roger Dion ne nie pas la distinction physique entre terroirs « à céréales, terres grasses aux récoltes abondantes » et « pierreux et escarpés où s'accrochent, souvent, des vignes de choix. ». Ce qu'il remet en cause, c'est ce qu'il appelle « les **explications naturalistes** » conduisant à « représenter le premier acte de cette histoire (de l'implantation de la vigne) comme une exploration attentive de tout ce que le sol de notre pays pouvait offrir d'emplacements naturellement doués pour la culture de la vigne » Il écrit : « .. les œuvres humaines qui tirent leur substance du sol même où elles sont implantées paraissent en être, à la longue, de naturelles excroissances. »

Il parcourt l'histoire : la Gaule romaine(les vins du Sud), Jean Sans Terre (les vins du Nord, Bordeaux et Dijon ayant sombré), le diocèse d'Autun, le diocèse d'Angers, la limite entre le diocèse de Chalons et celui de Troyes : l'histoire des hommes a façonné la géographie du vignoble.

C'est dans un paragraphe de cet article, que je trouve la meilleure synthèse de sa pensée complexe : puisque nous sommes dans un colloque Dion, je ne vais pas vous épargner cette lecture...et puis, nous passerons aux enjeux d'aujourd'hui, les enjeux du « naturalisme ».

« Pour mettre le vignoble en état d'exporter aisément vers les grands marchés du vin, ou pour éviter que l'éloignement ne le rendît inaccessible aux citadins dont il était la joie et l'orgueil, le planteur devait, dans les temps antérieurs au chemin de fer, ne point sortir de certaines régions, dont la position et l'étendue sont avant tout déterminés par des opportunités d'ordre humain, qui tiennent à la géographie administrative ou à l'histoire, et vont assez souvent à l'encontre des indications de la géographie physique. Mais, à l'intérieur de cette aire, le fondateur du vignoble n'a eu garde de négliger ce qui, dans la disposition naturelle des lieux, pouvait çà et là favoriser son dessein. Il s'est efforcé d'attacher ses plantations aux sites dont la constitution géologique, le relief et l'exposition lui promettaient un succès plus facile. Par là s'établit, mais dans le menu détail bien plus que dans les grandes lignes, le lien de la géographie viticole à la géographie physique. Leur désaccord, sur le plan régional, n'exclut pas d'innombrables conciliations locales. Ainsi s'expliquent, dans les commentaires qui ont été faits de la répartition géographique de nos vignobles, tant d'interprétations contradictoires. **Ainsi paraît la vanité des pétitions de principe suivant lesquelles les causes de cette répartition devraient être cherchées dans la seule nature ou dans la seule volonté humaine** »

LE NATURALISME : UN ELEMENT D'ANALYSE DE LA DERIVE DES AOC

DION, CAPUS : AVEC LES AOC L'ETAT PROTEGE LES VIGNERONS DE QUALITE DANS LES TERROIRS DE QUALITE

Revenons à l'appréciation par Dion, en 1952, des AOC : pour lui, l'Etat, en légiférant sur ces AOC, intègre la « séculaire » volonté de la viticulture élitiste, de qualité, de se défendre contre la viticulture « simplifiée », qui « *porte atteinte à la réputation des crus en jetant sur le marché une masse de vins médiocres..* » ; l'Etat donne la protection de la loi à cette « viticulture aristocratique », qui l'avait perdue suite à ...la Révolution française. Dion explique que les préfets de l'Empire avaient souhaité des arrachages massifs, politiquement et socialement délicats à mettre en œuvre. Le phylloxéra a fait ce travail, et le paradoxe est qu'en ouvrant la voie aux fraudes massives sur le vin, il a permis, entre 1905 et 1935, la réintégration par l'Etat républicain de la logique restrictive qu'essayait de soutenir ..l'Ancien Régime.

Que dit d'autre Joseph Capus, le sénateur qui se fit le porte parole, le représentant au Parlement du combat de ces vignerons du début du XXème siècle : Briand, de la Romanée Conti, Gouges, de Nuits St Georges, le Baron Leroy, de Chateauneuf :

« les motifs de la loi de 1935 : Permettre au consommateur de distinguer facilement les appellations qui recouvrent des vins de qualité de celles qui ne s'appliquent qu'à des vins ordinaires... »

« Fallait-il permettre que les producteurs de vins fins (.. .) vissent leur production compromise par la concurrence déloyale des producteurs de vins ordinaires, sans originalité, sans supériorité, qui n'avaient cherché dans l'Appellation d'Origine qu'un moyen d'échapper aux lourdes charges du statut viticole pesant sur les vins ordinaires ? »

En 1947, Capus explique en effet que la législation de 1919 sur les Appellations avait permis, par ses failles, aux vins ordinaires de s'en emparer. La cause en était que l'origine n'était pas liée aux usages

de production. En 1935, écrit-il, « chacun des éléments de la production (sol, cépages, méthodes de culture) a été défini et imposé aux producteurs en vue d'obtenir toute la qualité requise par l'appellation. » Son objectif était de réduire de...70% ! les volumes d'appellation produits.

Origine, usages de production ; nature, volonté humaine. Nous restons bien, chez Capus comme chez Dion, dans cette même dialectique.

LA NATURALISATION DU TERROIR ET DES CHOIX TECHNIQUES HUMAINS DANS LES ANNEES 60

Je ne vais pas me lancer ici dans une description détaillée de ce qui est pour moi la crise des AOC, leur dérive. J'ai écrit à ce sujet un article en 2007, « Hold Up aux AOC » <http://www.vigneronsdeseve.org/>. C'est un fait acquis aujourd'hui. (les AOC représentent aujourd'hui de nouveau 50% des vins. Comme le **soulignait** René Renou : « *l'AOC n'est pas à la hauteur de ce qu'elle promet. On affirme aujourd'hui au consommateur des choses qui ne sont pas avérées* ».

Je vais plutôt essayer d'en analyser une cause en lien avec ce que R. Dion appelle « le naturalisme ».

Dion démontre à chaque fois que l'homme est là, là où d'aucuns ne le voient pas, ou plus. Pour ce qui est de la technique mise en œuvre dans les vignes, **il la rend visible** dans ce qu'elle amène de qualitatif, dans ce qu'elle révèle des enjeux, et de la volonté des hommes : que ce soit pour drainer les sols, à priori peu favorables à la qualité, de la grave bordelaise, et qui de ce fait deviendront de grands terroirs ; que ce soit au contraire par des apports de terre, sur des sols trop ingrats, comme en Côte d'Or en 1829.

Mais si la technique devient souvent invisible, « naturelle », à partir du moment où elle devient la « norme », elle n'est pas en elle-même pour autant obligatoirement qualitative. Joseph Capus l'avait écrit en 1947 : « **C'est dans les méthodes de production qu'on pourrait croire que le progrès scientifique va apporter le plus de modifications. Or, toute nouveauté, toute modification d'ordre industriel ne constituent pas forcément un progrès dans la matière qui nous occupe. Dans cette matière il n'y a qu'un seul progrès : c'est celui qui est constaté par une amélioration de la qualité des vins.** »

Il s'est passé quelque chose d'incroyable à partir des années 1960 : le mot « terroir » a été « naturalisé », délié de l'analyse de la qualité de l'intervention humaine à son endroit, et de ses conséquences. « Terroir » est devenu un terme magique, incantatoire, et contrairement aux conceptions de Dion, a été réduit à une réalité géophysique se suffisant à elle-même, l'homme ne faisant que le valoriser « naturellement ». Les nouvelles techniques sont devenues invisibles, car dominantes, très rapidement. Et terroir est devenu, en réalité, tiroir-caisse.

Des hommes se sont opposés très vite à cette évolution. Ils avaient fondé en 1974 un Comité, le COFRADEP, autour de Jacques Perrin, de Beaucastel, du professeur Branas, de Montpellier, et étaient soutenus discrètement par le directeur de l'INAO de l'époque, M. Pestel. Ils ont publié des bulletins d'une pertinence et d'une actualité...renversantes. Je vous en cite un extrait :

« La réglementation française des Appellations d'origine s'est également formée dans une période où les vignerons cultivaient leurs vignes à peu près comme le faisaient leurs grands-pères. Pendant 50 ans, c'est à dire

de 1905 (date de la première loi sur la protection des appellations d'origine) à 1955, les techniques culturales et les outillages sont restés inchangés et les rendements sont restés sensiblement les mêmes, oscillant entre 20 à 40 hl/ha....Depuis une quinzaine d'années, quelles transformations dans le vignoble ! » « Alors le souci de la quantité, de rendement, de la rentabilité, de la performance économique peut s'étaler sans contestation possible pour déborder celui de la qualité et de la sauvegarde des usages loyaux de production. Notre réglementation sur la protection des appellations d'origine peut être, aujourd'hui, considérée comme un masque dont on se couvre ou dont on se pare vis-à-vis du consommateur étranger, notre client préféré. La notion d'appellation d'origine, telle qu'elle fut conçue par les Capus, Le Roy, d'Angerville, Briand, Gouges,etc...fait place à une notion économique de clivage entre les diverses catégories de vins. » (15/6/1974)

Bis repetita... Il avait fallu 30 ans à J. Capus pour passer de la loi antifraude de 1905 au décret loi sur les AOC, en passant par la case « détournement d'Appellation » entre 1919 et 1935. Dès 1974, les AOC étaient de nouveau vidées de leur sens, et quelques hommes tentèrent, en vain, de s'y opposer. Il a fallu attendre 1995, avec Alain Berger, alors directeur de l'INAO, (qui le paya de son poste), puis René Renou, en 2001, qui mourut à la tâche, pour qu'une nouvelle tentative de « réintroduction de l'homme (des choix de l'homme, en réalité) dans le terroir » soit engagée, non sans cris et grincements de dents. René Renou, en proposant de créer les « AOCE », était dans ce droit fil....

La réforme européenne des signes de qualité en cours repose cette problématique. Dès cette année, un travail doit s'engager à Bruxelles, en France : en fonction de quels critères une partie des AOC deviendront –elles AOP, Appellations d'origine protégée, devant prouver...leur lien au terroir, et une autre partie IGP, Indication géographique protégée ?

Il y a un vrai défi scientifique : qui connaît les critères des itinéraires techniques à la vigne et à la cave permettant une expression authentique du terroir ? L'expression du terroir dans les vins ayant été considérée « naturelle » dans un contexte technique tendant plutôt au hors sol depuis 40 ans, personne n'a vraiment travaillé sur la question, les éléments de réponse sont encore épars, faibles, discutés.

Mais l'enjeu est avant tout politique, philosophique : il faudra un vrai courage aux décideurs, européens et français, et à la profession elle-même, pour se libérer du « naturalisme du terroir », ne pas céder aux lobbys en place et à leurs situation de rente, ne pas s'en tenir à un simple passage en AOP des « grands terroirs », des « crus » « naturellement » considérés comme tels, et poser la vraie question : quels choix techniques humains de mise en valeur pourraient permettre d'accorder la reconnaissance officielle, et fiable pour le consommateur, du signe « AOP », qui doit signifier : « expression de terroir », signe AOP qui devrait tout simplement être l'aboutissement des conceptions de Dion : une fusion de qualité entre des réalités géophysiques et humaines ?

LA NATURALISATION DE LA HIERARCHIE DES TERROIRS

La deuxième question que je veux aborder, liée à la précédente, est celle du naturalisme d'aujourd'hui dans la reconnaissance des « grands » terroirs. J'ai pu lire sur un blog, la réponse d'un journaliste ayant verre sur rue à une question qui nous intéresse aujourd'hui :

Question du blog : « Si je me réfère à votre classement des domaines, les plus grands vins sont aujourd'hui une exclusivité des régions **A** « dites classiques **A** » : Bordelais, Bourgogne et Rhône. (avec, il est vrai, deux domaines d'Alsace qui se hissent au firmament). Pensez-vous que cette suprématie fera long feu ou que certains domaines de régions émergentes pourront se hisser à ce niveau ?

Réponse du journaliste : « Non ! »

Question complémentaire : « Pensez-vous que des grands terroirs sont encore sous exploités et non exploités, et si oui, lesquels ? » **Réponse : « Non même si un peu plus d'argent et de moyens dans la Loire ne ferait pas de mal. »**

Je pense décidément qu'il faut bien remettre la pensée de Dion à l'ordre du jour.

Quant à la Loire justement, je lis dans l'introduction à « l'Histoire de la Vigne et du Vin » :

« Quand furent étudiés, en 1778, les moyens de rendre navigable la rivière de Claise, afin d'améliorer les débouchés du Berry occidental et de la Touraine méridionale en direction de la Loire, l'enquête

faite sur l'utilité du projet aboutit à une conclusion négative, principalement fondée sur cette remarque : « le vin est d'une qualité qui ne souffre pas l'exportation {...}. Il est consommé dans le pays et suffit à la consommation des habitants ». Il n'était mauvais, en réalité, que parce qu'il n'était récolté qu'en vue de cette consommation locale. »

Et Dion de conclure :

« Il est hors de doute que, dans le choix de ses emplacements de prédilection, la viticulture de qualité a, autant que le permettait le climat, fait prévaloir les exigences du commerce du vin sur celles de la culture de la vigne ».

Dion décrit très bien les spirales descendantes ayant affligé de grands vignobles réputés, comme celui de l'Orléanais par exemple. La viticulture de qualité coûte cher, elle est possible tant qu'elle trouve les débouchés correspondants. Si ceux-ci disparaissent, les investissements ne sont plus les mêmes, la qualité du vin devient commune, et quelques années ou siècles plus tard, l'opinion commune est que ce terroir est « naturellement » médiocre...

Un des enjeux de la viticulture en France aujourd'hui est le suivant : de nouvelles générations se sont enthousiasmées pour le vin et sa culture, et un renouvellement de la population vigneronne a lieu depuis une vingtaine d'années. Souvent ces « néo » vigneronnes se sont implantés là où la vigne leur était accessible, c'est-à-dire en des lieux économiquement accessibles, c'est à dire peu rentables... Est-ce à dire que ce sont toujours des terroirs médiocres ? Bien souvent, on retrouve ces jeunes hommes et femmes passionnés se dépensant sans compter dans des terroirs anciennement connus pour leur qualité, ayant exactement suivi l'histoire en spirale descendante décrite par Dion, pour Marcillac, par exemple. Auront-ils la possibilité de briser le monopole de notoriété des **trois ou quatre grandes régions d'appellation** et d'accéder à une reconnaissance leur permettant de poursuivre la revitalisation de ces terroirs ? Dans le cadre des réformes en cours, notre pays, et l'Europe, auraient de mon point de vue tout intérêt à considérer ces « défricheurs » comme une chance pour le renouveau qualitatif de la viticulture européenne, à les soutenir, donc à leur permettre d'accéder à l'AOP, et non à les en tenir à distance comme des empêcheurs de notoriété acquise... Et nous aurions là encore une belle illustration de la pertinence de R. Dion.

DERNIER AVATAR DU NATURALISME : LE CONCEPT DE « VINS NATURELS » ?

Les vins « naturels » sont-ils les enfants « naturels » du naturalisme ?

Un livre signé François Morel est paru récemment, sous le titre *Les vins au naturel*. Il propose de comprendre l'itinéraire, depuis une vingtaine d'années, de ces vigneronnes et de leurs vins, que vous connaissez tous, et qui ont pris une certaine place aussi bien dans les bars à vins que dans les médias.

L'histoire de ces vins, qu'on peut faire remonter à Jules Chauvet et à Max Léglise, en Beaujolais et en Bourgogne à partir des années 50, puis à des vigneronnes de ces régions qui ont fait école ensuite ailleurs, doit être réfléchi hors de toute polémique. Ils sont nés en réaction, justifiée à mes yeux, à l'irruption des techniques lourdes d'intervention dans les vignes et les vins, techniques que j'ai décrites précédemment, avec leurs conséquences sur les vins de terroir et l'AOC. Comme toute réaction à une domination écrasante, celle-ci a produit toute une palette de pratiques et de vins dont des aspects excessifs peuvent obscurcir parfois l'intérêt, la légitimité. Mais ce qui m'intéresse particulièrement ici, c'est l'utilisation du mot « naturel ». Au début du XXème siècle, en Anjou, le mot « vin naturel » avait une acception précise : c'était le vin non chaptalisé. En se remettant dans la perspective permanente de R. Dion pour débusquer le rôle de l'homme, même si je comprends la motivation de l'utilisation du terme « naturel », je voudrais en soulever un aspect paradoxal.

L'intention est de se démarquer de choix interventionnistes qui altèrent l'expression du terroir dans les vins. Du point de vue de la communication, c'est audible, mais l'ambiguïté du terme correspond parfois aux défauts de certains vins s'en réclamant. Car le choix n'est pas entre l'intervention ou la non-intervention humaine, s'agissant de la vigne et du vin, activité relevant exclusivement de la responsabilité humaine. Le choix est celui du type d'intervention. Là aussi, il faut assumer ce qui n'est autre que des choix humains, et ne pas se cacher derrière une « nature » d'où l'homme serait absent. Ce type de pensée « naturaliste » aboutit paradoxalement à ..la négation des terroirs, par leur mise au même niveau de potentiel, le respect de la « nature » sacralisant à égalité tous les vins la

« respectant ». Et logiquement, à la déification unilatérale mais clandestine du rôle de l'homme, du moins, ceux parmi les hommes référencés comme respectant la « nature ».

Donc là aussi il me semble que nous sommes dans la rupture de la dialectique géographie physique/rôle des hommes, chère à R. Dion. Mais je dirais, de ce point de vue, que le terme courant utilisé pour qualifier la démarche autour de ces vins les dessert plus qu'autre chose, et que cette démarche gagnerait à se libérer de la logomachie naturaliste. Ce qui fait la valeur du vin, ce n'est pas qu'il serait un produit de « pure nature », c'est sa dimension culturelle, l'apport extraordinaire de civilisation qu'il amène à l'homme dans son rapport à la nature, précisément.

POUR CONCLURE

De mon point de vue, sur ces trois enjeux très actuels de la vigne et du vin non seulement en France, mais aussi en Europe, la pensée de R. Dion est vivante, et devrait être reconnue, adoptée comme à la fois un humanisme, mais aussi un outil pratique.

Trois enjeux :

- Redonner toute leur place aux choix conscients des techniques dans la mise en valeur des terroirs viticoles, dans la démarche européenne (OCM) mais aussi mondiale (OMC) : pour des AOP authentiques.
- Reconnaître au riche potentiel qualitatif de nos terroirs toute sa diversité, aider à la reconquête des terroirs délaissés, sous-estimés, leur ouvrir une place dans les AOP
- Globalement, redonner toute leur dimension humaine, responsabiliser les choix des hommes et femmes du vin dans leur recherche d'une réponse terroir à l'industrialisation de la viticulture.

La pensée de Dion, qui ne sépare pas la géographie physique des enjeux humains, mais étudie leurs rapports complexes, le permet.

Je conclurai par cette phrase de R.Dion, conclusion de ce même article de 1952 des Annales :

« Le spectacle de la création d'un vignoble de qualité en terrain neuf est devenu chez nous, depuis longtemps déjà, chose si rare, que nos contemporains ne se représentent plus ce qu'il faut de labeur et d'ingéniosité, en pareille entreprise, pour contraindre la nature à donner ce que jamais, d'elle-même, elle n'eût offert à l'homme.

Il appartient à l'histoire de nous en rendre le sentiment. »

Patrick Baudouin 29 janvier 2009.